



Extrait du registre des délibérations
Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 10 octobre 2017
Compte rendu affiché le : 18 octobre 2017
Date de la convocation : 2 octobre 2017

Nombre de délégués : 18	Nombre de délégués concernés : 18
En exercice : 18	En exercice : 18
Présents : 17	Présents : 17
Votants : 16	Votants : 16

Présents:

CCFE : Valérie Da Fonte, Patrick Demmelbauer, Sébastien Dehayes, Armelle Desjoyaux, Georges Rochette, Jean Marc Chanavat, Georges Vincent
CC MDL: Pascal Murigneux, Philippe Morales, Serge Forissier, Marcel Berne, Patrick Villard
SEM : Jean Yves Charbonnier, André Charbonnier, Pascal Gonon
Ste Catherine :
St André la Côte : Roger Reynard

Excusés :

Assistaient à la réunion : Yves Piot, Michel Rizoud (suppléant CCMDL)
Secrétaire de séance : Pascal Gonon

Délibération 710 Objet : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 20/09/2017

Le Président propose à l'assemblée :

de fixer le taux ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en %)
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100 %

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent la décision modificative présentée ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier, le 10 octobre 2017
Le Président
Jean Yves Charbonnier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20171010-710-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017